DÉPARTEMENT DU JURA

MAISOD
TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ

ARRONDISSEMENT DE SAINT-CLAUDE

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2025_0007

PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION SUR L'ANCIENNE VOIE ROMAINE À L 'OCCASION DE « LE JURA DE FERME EN FERME »

Cadre réservé au contrôle de légalité

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 039-213903073-20250402-AR_2025_0007-AR

Le Maire de la Commune de MAISOD,

- **VU** la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et liberté des Communes, des Départements et des Régions ;

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L22111 à L2213.6 ;

- **VU** le Code de la Route et notamment ses articles R 411-8 et 411-25 ;

- **VU** le décret n°86.75 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'État dans le département en matière de circulation routière ;

- **VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

- **VU** la demande formulée le 01 avril 2025 par le GAEC de Brillat ;

CONSIDÉRANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers aux abords de la « Ferme du Brillat » lors de la manifestation de la 5ème Édition de « Le Jura de Ferme en Ferme », à laquelle le GAEC de Brillat participe.

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu de prendre des mesures de nature à prévenir les dangers ;

ARRÊTE

ARTICLE 1ER :

Samedi 26 avril 2025 – 09heures au Dimanche 27 avril 2025 – 19 heures, sur l'ancienne voie romaine, le stationnement des véhicules devra s'effectuer côté gauche depuis la route départementale RD301 jusqu'à la ferme, de manière à permettre aux véhicules de secours et d'incendie de pouvoir circuler.

ARTICLE 2 :

La signalisation règlementaire sera mise en place par les soins de l'organisatrice.

ARTICLE 3 :

Cet arrêté sera affiché dans la Commune de MAISOD.

Ampliation sera adressé à :

- Monsieur le Préfet du Jura
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie
- À Terre d'Émeraude Communauté, service chargé de la coordination de la Police Intercommunale.

Fait à MAISOD, le 02 avril 2025

Le Maire, Michel BLASER

MAIRIE DE MAISOD R.F. 39 (Jura)